

Premier Conseil des Ministres pour 2010: Système « des quotas » et la femme élue, au menu

02.01.2010 Samira Belamri / Kasmi Lydia

Journal Echourouk en ligne, version en français

- Des sources de « Echourouk » ont précisé que le secrétariat du Premier Ministre a consacré la première réunion interministérielle de 2010 pour l'étude du projet de loi relatif au renforcement du nombre de femmes dans la vie politique nationale, afin de reprendre le sujet en suspens sans pour autant trancher dans le projet de réforme de la constitution applicable depuis plus d'un an. Parmi les réformes adoptées, citons celles qui ont permis au Président Bouteflika de se présenter pour un troisième mandat, alors que le point concernant l'article 31 de la nouvelle constitution reste tributaire du projet de loi fixant les modalités de renforcement de la participation de la femme dans la vie politique.
- Le renforcement du statut de la femme sur la scène politique à travers le système des quotas sur la base homme/femme suscite des débats dans les secteurs politico-économiques puisque les chiffres des rapports montrent que le nombre de sièges parlementaires réservés aux femmes était de 35 en 1962 et que ce chiffre est descendu à 30 lors des dernières législatives – L'Algérie en tant qu'exemple de la régression des chances électorales de la femme magrébine par rapport à sa forte présence dans l'enseignement, la justice et le secteur sanitaire.
- Des sources gouvernementales ont ajouté que ce projet de loi tend à instaurer le système des quotas qui représente « la seule formule démocratique permettant à la femme l'accès à la politique ». Même si le système proposé est basé sur la différence de sexe, il suscite moult avis contrastés puisqu'il n'existe aucun obstacle empêchant la femme d'entrer dans des débats politiques aux côtés de l'homme ! Mais les barrages sont en vigueur et ancrés dans la mentalité des gens visant ainsi l'exploitation de la femme sans lui donner sa position dans les listes électorales des législatives et des assemblés communales.
- Le projet de loi concernant le renforcement de la présence féminine dans la vie politique nationale, et auquel participerait la quasi-totalité du gouvernement, estime que malgré l'ouverture politique apparente, la représentation féminine dans les institutions élues, notamment, le parlement et les assemblées communales reste insignifiante par rapport aux pays voisins.
- Ce dit projet, comprendra les procédures juridiques relatives à l'application de l'article 31 de la nouvelle constitution stipulant « l'Etat oeuvrera au renforcement des droits politiques de la femme en augmentant ses chances dans les assemblées élues ». Vu ce projet de loi, l'Algérie optera pour un système de quotas à des nombres clairement fixés par les mémorandums électoraux consacrés à la préparation des listes électorales, ce que le Ministre de la Solidarité et de la Famille – Djamel Ould-Abbas - considère comme juste vis-à-vis de la femme, ajoutant que toute liste ne respectant pas les normes du système des quotas sera refusé.
- Samira Belamri/ Kasmi Lydia

Commentaires (2 envoyés):

wah fkir : DZ

Dans ce contexte de droits de la femme et après que le féminisme ait détruit l'école algérienne et mené à la situation catastrophe actuelle de la déperdition des jeunes garçons algériens qui n'assurent que 30% des réussites aux Baccalauréat, voilà une autre mesure regrettable. Les études actuelles (aux USA) démontrent que l'école est plus performante et les résultats scolaires dramatiquement en hausse par la séparation des genres!

Après la mixité, l'avortement, l'augmentation du nombre de divorces, la baisse catastrophique de la natalité,

l'apparition de comportements sociaux immoraux, la délinquance et la criminalité "mixte", voilà un nouveau pas vers le précipice!

Conséquence première: la destruction de la cellule familiale, la désorientation de la femme dans son rôle primordial fondateur de l'harmonie conjugale et sa contribution à l'éducation des enfants.

Mission qu'Allah lui a assignée et par laquelle elle gagne sa bénédiction.

Droits et devoirs lui sont reconnus et doivent être défendus, mais loin de cadre conflictuel initié par l'imitation aveugle et la

singerie de comportements calqués sur les sociétés décadentes occidentales et véhiculés par des associations non gouvernementales gérées à partir de New York. Le monde occidental s'achemine vers l'anéantissement, par le "suicide" collectif, dont l'indice est le taux démographique négatif !

L'Europe, la Russie, le Japon enregistre une baisse dramatique de la démographie et un vieillissement majeur de la population.

La famille et ses valeurs ayant été démantelées. Les études détaillées des conditions des femmes aux USA (pays pionnier de la "libération" de la femme) démontrent l'insatisfaction et la frustration de la femme dans son nouveau rôle "moderne" ou "libre". Ses droits lui assurent une place d'ouvrière, de cadre, de politicienne, et sa carrière professionnelle évoluée, mais ce rôle économique lui dénie le bonheur que son dévouement à son mari, à son foyer et à sa famille, lui garantissaient.

Ce modèle de "discrimination positive" du genre, que des gens bien intentionnés pensent introduire au service du pays, n'est qu'une illusion dissimulant la ruse qui vise à éloigner la femme de son rôle le plus noble et à la piéger dans celui de figure publique ou politique. Ce leurre corrompt sa nature réelle en assouvissant un désir, souvent justifié, de "révolte", mais sacrifiant son épanouissement à long terme car fondé sur la définition erronée de sa mission essentielle dans le foyer, la société, et la famille,

yasmine-camelia : algerie

la femme est le thermometre du developpement d'un peuple....la femme est la 2eme aile qui permettra au pays de s'envoler..tout comme la femme l'homme doit lui aussi eduquer et s'occuper de ses enfants au meme titre que son epouse...revolu le temps de nos pauvres meres et grands-meres nous sommes en 2010 ..BASTA